

Réunion du Conseil de quartier de Brabois

COMPTE-RENDU

JEUDI 2 AVRIL 2015

20 H

Ecole élémentaire de Brabois
Rue du Morvan

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : environ 100 personnes. Commune : Elus : M. Stéphane HABLLOT, le Maire et par ordre alphabétique : M ^{me} Dany ACKERMAN, Conseillère déléguée à l'Environnement, M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Jean-Noël GENIN, Adjoint délégué à la Sécurité, M ^{me} Denise KANIA, Conseillère déléguée à l'Animation et aux Fêtes, M. Bertrand YOU, Conseiller délégué à l'Ecologie ; élus de l'opposition : M ^{me} Christine ARDIZIO, M. Philippe GIUMMELLY, M. Marc SAINT-DENIS, M ^{me} Dominique RENAUD, M. Jean-Luc VANDELDELDE. Personnel municipal : M. Erwan ERMEL, Collaborateur de Cabinet, M. Thierry FRISCH, Chef de la Police municipale, M ^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Christophe NOEL, Reporter multimédia du Service Communication, M. Philippe MANSUY, Service Communication. Partenaire : M. Gérard SAVIN, correspondant de l'Est Républicain.

Ordre du jour :

- La construction d'une chaufferie sur le site du CHU par la CUGN
- Les modifications du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- L'urbanisation des Coteaux et du plateau de Brabois.
- Les actions menées lors de l'Atelier Tranquillité du 19/01/15.
- Questions des habitants.

Eléments d'introduction de M. le Maire :

« Pour l'organisation future d'autres réunions de Conseil de quartier dans cette école, il existe d'autres salles plus grandes, qui permettraient d'accueillir davantage de monde. Il faudra y veiller. Mais c'est une bonne chose qu'il y ait autant de monde, pour échanger. L'ordre du jour de ce soir est chargé. Je vais à présent donner la parole à Jean-Paul Carpena pour vous présenter le projet communautaire de chaufferie. »

1/ Présentation du projet communautaire de chaufferie pour le CHU et l'Université :

« La CUGN a prévu d'installer une nouvelle chaufferie, qui servira essentiellement à l'hôpital et à l'Université (Faculté de Médecine et INPL), pour remplacer l'actuelle chaufferie au gaz située au niveau du CHU. Elle sera alimentée en bois. Une diapo montre l'emplacement de cette nouvelle chaufferie ainsi que le plan des tuyaux qui servent à transférer l'eau chaude. La CUGN avait envisagé d'alimenter aussi l'INRS, mais cela sera plus tard car ils ont fait des travaux de chaufferie récemment de leur côté. Le permis de construire a été délivré et elle devrait être construite entre fin 2015 et début 2016. »

M. Donati donne un complément d'information : *« L'avantage de cette chaufferie est de fonctionner avec des matériaux recyclables (biomasse), ce qui, outre l'aspect écologique, permettra de réduire significative les frais de chauffage pour les usagers. »*

Questions des habitants :

Un habitant fait remarquer que la production locale de chutes de bois ne suffira pas, qu'il faudra se fournir plus loin et questionne : **par où passeront les camions qui viendront livrer la chaufferie ?**

M. Carpena reconnaît qu'il n'a pas vérifié, mais vraisemblablement par l'autoroute (puisque l'usine de fabrication des copeaux de bois se trouve dans la zone artisanale de Velaine en Haye), l'avenue de Bourgogne puis la rue du Morvan.

M. le Maire intervient : *« Si un grand nombre d'habitants estiment que c'est inacceptable, c'est important de le dire maintenant. Nous nous ferons votre porte-parole auprès de la CUGN, pour leur dire de faire attention aux flux de circulation dans le quartier. C'est un véritable problème et on le voit avec toutes les structures qui s'installent. Nous le notons, pour négocier auprès de la CUGN. »*

Une autre riveraine : A-t-on une idée du nombre de camions par jour qu'entraînera la présence de la nouvelle chaufferie ?

M. Donati note cette question, à poser à la CUGN. *« Si on compare avec la chaufferie installée Avenue Jeanne d'Arc, voirie où la circulation est importante, il n'y a pas de problème avec les camions de livraison de Dalkia. Il n'est pas possible légalement de créer une bretelle de sortie d'autoroute pour arriver directement sur le CHU. »*

Une habitante s'inquiète de la rotation des camions s'ils circulent la nuit : « *Derrière l'hôpital d'enfants, le vent dominant Sud-ouest Nord-ouest fait qu'on entend la circulation de la rue du Morvan.* »

A-t-on une idée des poussières émises par les cheminées de l'usine de chauffage ?

M. Donati : « *Des filtres sont prévus. Si on n'opte pas pour la biomasse, il faut brûler un autre combustible. Ce sera toujours une unité mixte, comme à Dalkia, rue Jeanne d'Arc où les chaudières au gaz et au fuel existent toujours. Quand il fait très froid, la biomasse ne peut pas répondre à la forte demande.* »

Un riverain s'inquiète de la présence d'un cancérigène dans la fumée du bois qui sera brûlé.

Un autre riverain, qui est membre du Conseil d'administration AirLor, explique que l'air est très surveillé, grâce à des mesures pointues. S'il y a des émissions dangereuses, on adapte alors la production.

Où sera située la chaufferie ?

Un habitant s'inquiète des nuisances sonores liées à la chaufferie.

Un autre habitant : Y aura-t-il un tapis roulant qui alimentera l'usine ? Si oui, sera-t-il insonorisé ou bien va-t-on l'entendre 24h/24 ?

M. Donati explique qu'il s'agit d'un point qu'il a lui aussi envisagé et il connaît la réponse de la CUGN : « *il devrait être enfermé et insonorisé.* »

L'habitant, de renchérir : « *Oui, mais sur le plateau, nous avons beaucoup de vent et on entend la circulation de l'autoroute. On n'est pas dans la même situation qu'en bas (avenue Jeanne d'Arc), on ne peut pas répéter ce qu'on a en bas sur le plateau ! Mettez-là du côté de la faculté de médecine ! Cela gênera moins !* »

M. Donati a insisté lors de la construction de la chaufferie Dalkia de l'Avenue Jeanne d'Arc pour effectuer des mesures de bruit et avoir un mur antibruit si nécessaire. « *On a demandé des mesures.* »

Une habitante fait remarquer qu'en termes de nuisances sonores, il y a déjà celles de l'héliport du CHU. Mais lorsqu'il y aura les cheminées de la chaufferie, par où vont passer les hélicoptères ? »

M. Donati note cette question et répond « *nous notons cette remarque et nous la ferons remonter à la CUGN, car ce projet de chaufferie est communautaire.* »

Y a-t-il eu une enquête publique ?

M. Carpena répond par la négative.

Un habitant s'étonne qu'on parle d'un projet de chaufferie, alors qu'il a plutôt l'impression que « *c'est finalisé, c'est déjà décidé. Or, un projet n'est pas finalisé. On pourrait construire cette chaufferie à côté de l'hôpital et pas à côté des habitations ! Mais c'est entériné (puisque la CUGN a obtenu le permis de construire). Les cheminées de l'usine vont être construites, l'hélicoptère de l'hôpital devra changer de parcours. Vous êtes en train de nous rouler dans la farine ! Ce n'est pas un projet, c'est déjà ficelé ! Notre quartier résidentiel où nous payons de fortes taxes se transforme avec toutes ces nouvelles nuisances ! Seule solution : la baisse de nos impôts locaux !* »

M. le Maire répond : « *Votre remarque est importante. Le but de cette réunion est de favoriser la participation des habitants. Il est important qu'il y ait un échange, qu'on regarde comment faire évoluer le projet. Dans votre quartier, nous avons construit un gymnase : dans ce cas, la mairie était maître d'œuvre. Dans le cas de la chaufferie, non. On vous annonce un projet qui n'est pas le nôtre mais communautaire. Je me vois mal remettre en cause un projet qui sert à l'hôpital. Mais la nouvelle chaufferie ne doit pas être une nuisance pour vous. Le but ce soir n'est pas d'attaquer la CUGN. Nous allons poser toutes les questions que vous soulevez ce soir à la CUGN et on vous fera le retour. En France, c'est partout pareil : il y a des intercommunalités et c'est un atout car on est plus fort en intercommunalité.* »

Un habitant suggère qu'on tienne une réunion publique pour faire connaître les réponses de la CUGN sur la chaufferie, et ne pas seulement être informé par compte-rendu.

M. Donati note la demande : « *Une réunion publique avec la CUGN et Dalkia sera organisée prochainement, avant que la chaufferie ne soit construite.* »

Un habitant, étonné : « *Vous connaissez ce projet depuis 18 mois. Pourquoi tenez-vous une réunion sur ce sujet que maintenant ?* »

M. le Maire répond qu'en raison des élections départementales, il lui semblait peu opportun de tenir une réunion publique plus tôt. « *De plus, dans une ville de la taille de Vandœuvre, il arrive que je sois au courant tardivement de certains dossiers, car j'en ai une multitude qui m'arrivent. Je découvre des nuisances mais je ne maîtrise pas tout. Nous vous informons ce soir sur ce projet qui n'est pas encore complètement finalisé. Il faut une chaufferie pour l'hôpital mais on va vérifier s'il y a des nuisances pour les riverains, ou pas. Nous ne voulons pas penser à votre place. En vous rencontrant, on se rend compte des questions importantes concernant ce projet. On découvre l'ampleur des difficultés dans ce cas-là. Mais il n'est jamais trop tard. Si on a des défauts de fonctionnement, on s'en excuse. Moi, je ne suis pas un technicien. Peut-être faudrait-il avoir un service municipal qui anticipe les questions. Mais ce n'est pas facile. Les réunions de Conseil de quartier ou publiques nous permettent un échange et une remontée de vos questions.* »

2/ Les modifications du PLU :

M. Carpena : « *Nous avons tenu plusieurs réunions publiques sur ce sujet. Nous avons noté les questions des riverains et vos demandes de modification du PLU, puis nous en avons discuté avec la CUGN et le service urbanisme municipal. Nous avons obtenu de la CUGN la totalité des demandes.* » *De nombreuses parcelles sont désormais classées non constructibles sur le plateau de Brabois, dites en zone de protection des espaces verts : l'entrée du lotissement de Bois-le-Duc, en contrebas, le prolongement du bois des Sœurs, l'arrière de la rue du Vivarais, etc.* »

« *Tous ces espaces de protection ont été définis avec vous et ils ont été acceptés par la CUGN. Le seul point qui a été refusé : le petit terrain boisé qui jouxte l'école de Brabois. Le calcul de la hauteur maximum des constructions par rapport au point le plus haut du terrain (9 m) a été inversé : on prend désormais le point le plus bas du terrain comme point de référence, de telle sorte que toute nouvelle construction fait au maximum 9 mètres de haut* »

Le calendrier du PLU :

Une enquête publique est imminente.

Le PLU sera voté en Conseil Municipal en juin 2015 et en Conseil Communautaire en juillet 2015. A l'avenir, les modifications du PLU, de plus en plus, se prendront par la CUGN en raison de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les permis de construire exceptés, qui resteront de compétence communale.

Un habitant s'inquiète d'un projet immobilier prévu à côté de la résidence Océane, en termes de nuisances, d'accès (circulation routière supplémentaire). *Derrière la **rue du Beaujolais**, il y a **une friche** (qui apparaît en jaune sur votre carte) : **quelle serait la hauteur maximum d'un projet d'immeuble sur ce terrain ?***

M. Carpena : « *Tous les projets d'immeuble sur le plateau ne sont pas très hauts, entre R+3 et R+4 (rez-de-chaussée + 3 ou 4 niveaux). On compte 3 mètres de hauteur par niveau [soit entre 9 et 12 mètres]. Les plus hauts ne sont pas acceptés. Nous indiquons aux promoteurs que côté habitation, il est préférable de construire des maisons individuelles et il faut laisser un espace de jardin entre leur projet et les habitants en face. S'ils veulent construire des immeubles, c'est possible, mais sur la partie arrière de la parcelle, en direction des immeubles qui existent déjà. Nous voulons éviter que des nouveaux bâtiments plongent dans vos jardins.* »

M. Donati précise qu'« *on conserve le sentier qui jouxte ce terrain, il fait partie de la négociation.* »

Une habitante : « *Il y a un terrain boisé près de l'école. Va-t-il être construit un jour ?* »

M. Carpena : « *C'est un peu complexe. Quand la Solorem a mis en place la ZAC de Brabois, ils ont obtenu tout le terrain. Pour créer cette ZAC, ils ont engagés des frais énormes. Ils ont ensuite revendu des terrains qui leur ont permis de couvrir les travaux de la ZAC. Pour la Solorem, le petit terrain boisé situé près de l'école représente un gain possible de 300 000 Euros. Actuellement, leur bilan (suite aux nombreux travaux réalisés) est à peine positif (+ 10 000 Euros). Il faudrait que la Solorem et la CUGN acceptent d'avoir un bilan négatif, qu'ils ne considèrent pas ce petit terrain boisé comme une éventuelle rentrée d'argent de 300 000 Euros (mais plutôt - 300 000 Euros + 10 000 Euros, ce qui ferait un déficit de - 290 000 Euros. Mais dans ce cas (- 290 000 €), la Solorem aurait un redressement fiscal pour la TVA, puisque le terrain aurait été cédé gratuitement. Nous avons juste obtenu de la part de la Solorem qui est propriétaire de ce terrain sa mise à disposition gratuite pour l'école. Une convention est en cours d'élaboration. Nous avons donc remporté la première étape : protéger ce petit terrain boisé, qui est figé car alloué à l'école à titre gracieux (c'était le but recherché pour éviter sa vente). Ce sera difficile pour la Solorem de revenir en arrière et de vendre ce terrain plus tard.* »

3/ L'urbanisation des Coteaux :

M. le Maire : « *C'est un autre sujet important : il y a des zones à préserver sur les Coteaux, mais le PLU n'est pas encore modifié, ce qui nous met en difficulté. Il y a déjà eu un projet immobilier l'an dernier au-dessus du village dont j'ai demandé l'arrêt, après avoir été alerté par des riverains des risques sur l'environnement et des nuisances encourues. Cela a eu un coût pour la ville (de 50 000 Euros).*

En ce qui concerne le projet immobilier envisagé dans la rue Notre Dame des Pauvres [la maison sur un très grand terrain serait rasée pour laisser place à des immeubles], de 114 logements (des studios et petits appartements) où des arbres seraient abattus car le terrain était un parc arboré. On a rencontré le promoteur immobilier (ICADE) pour en discuter. On lui a demandé de ne pas toucher à la partie boisée de la parcelle. Le promoteur a présenté un deuxième projet mais sans tenir compte de nos remarques. 114 logements dans un jardin, ce n'est pas possible ! Dans ce quartier, même si les modifications du PLU n'ont pas encore été votées, nous nous sommes engagés à ne pas toucher aux Coteaux. Je rencontrerai ICADE lorsqu'ils auront déposé leur projet immobilier. Lorsqu'un maire bloque un projet émanant d'une société telle qu'ICADE (qui est une société financée par la Caisse des Dépôts, donc par l'Etat), normalement, il n'y a pas de recours en justice [pourtant, il y en a eu un l'an dernier pour l'autre projet immobilier – de la rue de Bois le Duc -, qui émanait lui aussi d'ICADE]. On ne bloque pas les projets immobiliers de particuliers, sauf si cela gêne le collectif. Il faut que les projets immobiliers s'intègrent dans l'environnement ! »

Un habitant, rassuré, remercie le Maire pour ses éclaircissements sur ce dossier : « *Nous sommes riverains de la rue Notre Dame des Pauvres. 114 logements, un tel projet nous inquiète vraiment pour nos maisons placées juste en-dessous ! On comprend la nécessité du développement urbain, mais il faut qu'il se fasse dans le respect du quartier et des habitations situées autour ! »*

Le propriétaire du terrain prend la parole, pour témoigner : « *Je suis contraint de vendre ma maison car je suis retraité et j'y habite seul avec mon épouse. Les frais sont trop conséquents, notamment la taxe foncière et les impôts locaux. Trois promoteurs m'ont contacté, dont ICADE. »*

M. le Maire : « *Nous cherchons le juste équilibre dans ce projet immobilier, pour que le projet s'intègre au quartier. Pour cette parcelle, on n'est pas sur la voirie. C'est le début de la forêt, même si elle est sur votre propriété. Le dialogue peut reprendre si ce projet est revu. »*

Le propriétaire du terrain, d'ajouter : « *Le projet d'ICADE avait le plus petit nombre de logements, 114 logements, soit seulement 25 % d'emprise au sol. Je crois en la concertation et en l'échange. C'est pourquoi, je vous demande d'organiser une réunion à laquelle je souhaite participer. Le projet d'origine comptait trois bâtiments. Là, il n'y en a plus que deux. »*

Un habitant propose à la mairie d'exercer son droit de préemption pour acquérir cette parcelle.

M. le Maire : « *Cela dépend du prix de la parcelle. Mais là, on parle d'un million d'euros ! Et cela suppose aussi que la ville ait un projet sur ce terrain, ce qui n'est pas le cas. »*

Mme Ardizio : « *La rue Notre Dame des Pauvres est une rue très passante, empruntée par ceux qui se rendent à l'hôpital. Je suis voisine du propriétaire du grand terrain en vente : ces logements destinés à des étudiants seront utiles, surtout dans le contexte de la remontée de certaines facultés sur le plateau de Brabois. Il va bien falloir loger ces étudiants, et leur proximité diminuerait les déplacements. De plus, la voirie de la rue Notre Dame des Pauvres est à refaire ! »*

Le propriétaire du terrain en vente renforce la demande de rénovation de la rue de Madame Ardizio, expliquant qu'elle « *est affaissée sur sa partie droite en descendant la rue. »*

M. Donati : « *La rue Notre Dame des Pauvres ne fait pas partie de la liste des rues que nous avons prévu de rénover. En ce qui concerne les travaux de voirie aux endroits où la voirie s'affaisse, nous le notons : une intervention est réalisée localement, lorsqu'une voirie devient dangereuse. »*

Un habitant : « *Tous les particuliers qui souhaitent construire, vous allez les autoriser ! »*

M. Le Maire : « *Quand une parcelle privée est constructible, la loi permet la construction. Vous abordez là le cas des deux maisons modernes qui ont été construites récemment rue de Bois le Duc. S'il y avait eu à ces endroits un projet de construction d'un petit immeuble, j'aurais bloqué le permis de construire. Pour éviter ces situations, il y a le travail de fond réalisé avec les habitants lors d'ateliers. »*

M. Donati : « *Il faut anticiper, prévoir les règles d'urbanisation des Coteaux dans le PLU. Quand il s'agit d'un terrain déjà construit sur lequel quelqu'un veut construire autre chose à la place, cela devient compliqué. La seule solution réside dans les modifications du PLU ! »*

M. Carpena : « *La zone des Coteaux est globalement une zone protégée non constructible, qu'on est en train d'agrandir. La règle en matière de PLU : il faut une reprise totale du PLU pour rendre constructible un terrain qui ne l'est pas. Sur les deux terrains de la rue de Bois le Duc où ont été construites les maisons, nous n'avons pas été prévenus de la coupe des arbres. »*

4/ La sécurité sur le plateau et l'Atelier tranquillité :

M. le Maire : « *L'année dernière, un certain nombre d'habitants nous avaient alerté, suite à un viol commis sur le Plateau. J'avais invité le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à une Réunion Publique sur la sécurité. La personne qui avait commis cet acte a été identifiée et arrêtée. Suite à la Réunion Publique, un Atelier de quartier a été créé et nous sommes allés sur place avec des riverains volontaires pour améliorer la situation autour des rues de Franche Comté, du Bourbonnais...* »

Le chef de la police municipale : « *Suite aux remarques des riverains faites lors de l'Atelier Tranquillité, des aménagements ont été réalisés dans les allées du quartier. La police nationale a renforcé sa présence dans le quartier, parfois en civil. Les espaces de jeux derrière la rue du Bourbonnais ont été nettoyés et les squats ont diminué suite à notre intervention.* »

Une habitante fait remarquer que cela recommence à squatter sur l'aire de jeux. Des jeunes font du skate dans les entrées des bâtiments de la résidence Océane ! Le pharmacien du centre commercial a été agressé dans son officine par un jeune adulte drogué et alcoolisé qui traîne dans le quartier avec son chien. Mais il n'a pas voulu porter plainte !

Le chef de la police municipale : « *La police Nationale connaît cet individu : il habite sur le plateau. Mais sans plainte de la part du pharmacien, il n'est pas possible d'intervenir.* »

L'habitante garde un mauvais souvenir de son appel téléphonique à la police Nationale : « *J'ai téléphoné à 21 heures à la police qui m'a dit de me calmer, que j'étais avec la police nationale au téléphone et que je ne risquais plus rien !* »

M. le Maire propose de prendre un arrêté pour interdire la mendicité sur la commune.

Le chef de la police municipale : « *Il existe deux cas où la mendicité est interdite : lorsqu'elle est en réunion ou lorsqu'elle est agressive. Les personnes qui font la manche sont évincées régulièrement par la police Nationale. Tous les maires qui ont essayé de l'interdire en prenant un arrêté se sont retrouvés face aux associations de droits des hommes qui demandent à ce que la mendicité soit traitée de façon sociale, humaine.* »

Le chef de la police municipale : « *Dans votre quartier, on a réalisé des aménagements pour éviter les nuisances de scooters, de quads et les rassemblements de jeunes dans les entrées. On va rester vigilant. Nous avons rendez-vous avec la police Nationale qui vient sur le terrain. Nous avons aussi des renforts, des CRS 23.* »

Une ancienne élue, qui habite Brabois, témoigne : elle a été agressée par un chien récemment et souhaiterait qu'une campagne d'affichage soit faite dans le quartier, précisant que les chiens doivent être tenus en laisse. Elle a dû porter plainte et redoute qu'un enfant se fasse mordre.

Le chef de la police municipale : « *Concernant les animaux mordeurs, le problème vient du comportement du maître. Concernant les chiens dont vous parlez, leur propriétaire a été identifié et il va être signalé au Procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui. Il est tenu d'avoir ses animaux en laisse.* »

Une personne du centre équestre Drouot prend la parole pour demander aux personnes présentes de bien vouloir être vigilant lorsqu'ils croisent en voiture un cavalier ou une calèche, car les chevaux sont peureux : aussi, il faut veiller à laisser un espace d'environ 1,50 mètre entre l'animal et la voiture.

5/ Voiries, parkings et circulation :

Une habitante fait remarquer que le stationnement du bus n°512 près du CNRS gêne déjà la circulation et se demande comment les camions pourront passer par là. *Pourquoi le 512 stationne-t-il à cet endroit ?*

M. Donati explique : « *Il s'agit d'un bus interurbain qui doit assurer les liaisons avec le Tram, dont l'arrêt est à cet endroit. Mais en effet, la ligne n°512 occupe une voie de la chaussée. Et en hiver, le bus fait tourner son moteur à l'arrêt.* »

L'habitante rétorque qu'« *il faudrait prévoir un emplacement pour éviter qu'il empiète sur la voirie !* »

Nous avons un problème de stationnement devant le centre commercial, à cause de la présence de voitures crampons toute la journée : pourquoi pas envisager un stationnement à durée limitée ?

M. Donati : « *Il s'agit d'un parking privé. Mais il est déjà mis en zone bleue. Nous en avons discuté avec les commerçants mais il faut que ce soit eux qui en fassent la demande puisque ce parking leur appartient ! Il y a aussi un autre problème : limiter le stationnement à 30 minutes gênerait les clients du restaurant, qui prennent plus de temps pour déjeuner. En face, nous avons limité le stationnement à 15 minutes, mais il s'agit de places de parking publiques.* »

Le chef de la police municipale d'ajouter : « *Certaines voitures qui restent stationnées là toute la journée, appartiennent aussi aux commerçants eux-mêmes !* »

M. Donati ajoute qu' « *on travaille avec la direction de l'hôpital sur un plan de déplacement interurbain pour encourager le covoiturage. Mais il y a beaucoup de voitures, c'est un fait.* »

Un habitant estime que l'heure où la gêne est la plus importante est le créneau horaire 11h30-midi, heure où de nombreuses camionnettes encombrant les stationnements ou les trottoirs alors que les parents d'élèves viennent chercher leurs enfants. Sans compter les voitures garées sur la bande de piste cyclable et qui ouvrent leurs portières sans faire attention aux cyclistes.

Un riverain nous signale que **des quads et des motos cross** passent à toute allure **sur les trottoirs le dimanche** après-midi et aussi dans les chemins de la Sapinière.

M. Génin : « *On a des motards de la police Nationale dont la mission consiste à chasser les quads. Ils interviennent sur la ZUS : on va leur demander de monter sur le plateau. Les CRS travaillent aussi le dimanche.* »

Une autre habitante a remarqué que de nombreux automobilistes prennent le sens interdit de la rue du Doyen Jacques Parisot et que c'est dangereux.

M. Donati informe de la présence ponctuellement de la police Nationale dans cette rue, et « *le PV est garanti ! On impose de faire un grand détour pour faire diminuer la circulation dans le village.* »

Une riveraine : « *Après les ralentisseurs de la rue de Bois-le-Duc, on se fait systématiquement doubler sur la ligne blanche continue !* »

Conclusion :

M. le Maire remercie les habitants d'être venus nombreux. « *Même si nous aurions dû inviter la CUGN pour la chaufferie et ne pas se contenter d'une information globale. Nous allons organiser rapidement une rencontre avec la CUGN et vous pour aborder vos questions sur les nuisances potentielles de cette installation.*

Quant au projet immobilier de la rue Notre Dame des Pauvres, nous allons voir avec le propriétaire du terrain si nous pouvons faire évoluer les choses dans le bon sens, en souhaitant aboutir dans le souci de l'intérêt collectif. »

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
<ul style="list-style-type: none"> • Questions à poser à la CUGN et DALKIA : Combien de passages de camions sont prévus par jour sur le site et leur itinéraire ? Taux d'empoussièrément ? Niveau de bruit ? Encoffrement des sources de bruit ? Comment sera gérée la présence de la chaufferie et de ses cheminées d'évacuation de la combustion et le survol des hélicoptères du CHU sur le site ? Demander à la CUGN si elle a fait une étude d'impact et une enquête publique avant la construction de cette chaufferie ? 	M. Gueguen	En réunion préparatoire à la Réunion Publique à tenir avec la CUGN
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une Réunion Publique avec la CUGN et DALKIA sur la construction de l'usine de chaufferie. Organiser une visite de l'usine Dalkia pour les riverains du CHU. Demander à AIRLOR des précisions sur la pollution de l'air due aux chaufferies. 	Services Techniques Service Démocratie participative Service Développement durable	Fin avril 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Comment éviter le parking des voitures sur le séparateur entre la piste cyclable et le parking privé du centre commercial (danger pour les cyclistes d'ouverture de portière inopinée, danger pour les piétons sur le parking...) ? 	Services Techniques	A voir en Réunion de Coordination des Actions de la Ville le 14/04